

FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE OPCVM

**RAPPORT ANNUEL
31/03/2022**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du commissaire aux comptes	16
6. Comptes de l'exercice	22

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE

Code ISIN - Part I : FR0012553717

FEDERAL FINANCE GESTION est la société de gestion de cet OPCVM. La gestion financière est déléguée à SCHELCHER PRINCE GESTION – Les deux sociétés appartiennent au Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE est un fonds de classification « Actions Internationales ».

Son objectif est de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion active d'un portefeuille investi dans des titres de moyennes et grandes capitalisations asiatiques, incluant le Japon. Le socle structurel du fonds sera la zone Asie-hors Japon et le Japon sera utilisé de façon tactique et temporaire. Il pourra donc exister des périodes où la position Japon sera ramenée à 0%.

Indice de référence : MSCI AC Asia Ex Japan (dividendes réinvestis) représentatif des principales grandes et moyennes valeurs issues des pays développés et émergents d'Asie (hors Japon). Le fonds est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des titres selon une analyse dite « bottom-up » par la recherche de sociétés dont le gérant estime que le cours est sous-évalué par le marché malgré un fort potentiel de rendement. Cette analyse est complétée par la recherche d'entreprises possédant une marge opérationnelle bénéficiaire supérieure à la moyenne, une croissance régulière des ventes et du résultat net dans le temps, une rentabilité des capitaux investis élevée et une équipe de gestion rigoureuse.

La sélection de titres privilégie donc les valeurs dites « de croissance et de qualité à prix raisonnable » (GARP/QARP). Cette sélection de titres peut inclure des choix de gestion portant sur des situations de retournement ou de restructuration, si les perspectives de croissance liées à ces changements structurels sont supérieures à la moyenne du marché ou du secteur concerné.

La gestion de la position de liquidités, la couverture du risque de change et l'allocation tactique entre les différents pays de la zone géographique Asie développée-Asie émergente-Japon, auront pour objectif le suivi du risque global du fonds. Un Comité d'Investissement viendra appuyer ces choix tactiques.

L'actif net du fonds est en permanence investi à hauteur de 80 % minimum dans des actions de sociétés ayant leur siège social, ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques en Asie, incluant le Japon. Les régions concernées comprennent le Japon, la Chine, Hong Kong, Taïwan, Singapour, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande.

Le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif.

Le gérant peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le recours aux instruments dérivés est limité aux opérations de couverture du risque de change via des opérations de change à terme ou au comptant.

Cet OPCVM est un OPCVM de capitalisation

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le remboursement des parts détenues pourra être demandé, par l'investisseur, chaque jour ouvré. Les centralisations sont effectuées par CACEIS BANK chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 12h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

L'indicateur de risque de niveau 6 du fonds reflète l'exposition à 80% minimum de son actif en actions asiatiques – Japon compris.

Risque non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE

Code ISIN - Part P : FR0012553675

FEDERAL FINANCE GESTION est la société de gestion de cet OPCVM. La gestion financière est déléguée à SCHELCHER PRINCE GESTION – Les deux sociétés appartiennent au Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE est un fonds de classification « Actions Internationales ».

Son objectif est de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, à travers la gestion active d'un portefeuille investi dans des titres de moyennes et grandes capitalisations asiatiques, incluant le Japon. Le socle structurel du fonds sera la zone Asie-hors Japon et le Japon sera utilisé de façon tactique et temporaire. Il pourra donc exister des périodes où la position Japon sera ramenée à 0%.

Indice de référence : MSCI AC Asia Ex Japan (dividendes réinvestis) représentatif des principales grandes et moyennes valeurs issues des pays développés et émergents d'Asie (hors Japon). Le fonds est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des titres selon une analyse dite « bottom-up » par la recherche de sociétés dont le gérant estime que le cours est sous-évalué par le marché malgré un fort potentiel de rendement. Cette analyse est complétée par la recherche d'entreprises possédant une marge opérationnelle bénéficiaire supérieure à la moyenne, une croissance régulière des ventes et du résultat net dans le temps, une rentabilité des capitaux investis élevée et une équipe de gestion rigoureuse.

La sélection de titres privilégie donc les valeurs dites « de croissance et de qualité à prix raisonnable » (GARP/QARP). Cette sélection de titres peut inclure des choix de gestion portant sur des situations de retournement ou de restructuration, si les perspectives de croissance liées à ces changements structurels sont supérieures à la moyenne du marché ou du secteur concerné.

La gestion de la position de liquidités, la couverture du risque de change et l'allocation tactique entre les différents pays de la zone géographique Asie développée-Asie émergente-Japon, auront pour objectif le suivi du risque global du fonds. Un Comité d'Investissement viendra appuyer ces choix tactiques.

L'actif net du fonds est en permanence investi à hauteur de 80 % minimum dans des actions de sociétés ayant leur siège social, ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques en Asie, incluant le Japon. Les régions concernées comprennent le Japon, la Chine, Hong Kong, Taïwan, Singapour, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande.

Le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif.

Le gérant peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le recours aux instruments dérivés est limité aux opérations de couverture du risque de change via des opérations de change à terme ou au comptant.

Cet OPCVM est un OPCVM de capitalisation

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le remboursement des parts détenues pourra être demandé, par l'investisseur, chaque jour ouvré. Les centralisations sont effectuées par CACEIS BANK chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 12h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

L'indicateur de risque de niveau 6 du fonds reflète l'exposition à 80% minimum de son actif en actions asiatiques – Japon compris.

Risque non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.03.2022 :

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Stratégie d'investissement

Le fonds a pour objectif la constitution et la gestion active d'un portefeuille d'actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations asiatiques incluant le Japon.

La gestion de la position de liquidités, la couverture du risque de change et l'allocation tactique entre les différents pays de la zone géographique Asie développée-Asie émergente-Japon, auront pour objectif le pilotage du risque global du fonds. Un comité d'investissement viendra appuyer ces choix tactiques.

La sélection des titres en portefeuille est effectuée selon une analyse dite « bottom-up », qui consiste à investir dans une société dont on estime le cours du titre sous-évalué par le marché malgré un fort potentiel de rendement. Pour cela, le gérant analysera le modèle économique, les produits, le secteur, les concurrents, les bilans, compte de résultats, tableaux de trésorerie, de chaque société étudiée.

Un second filtre est ensuite appliqué par le gérant qui sélectionnera les entreprises possédant une marge opérationnelle (bénéficiaire) supérieure à la moyenne, une croissance régulière des ventes et du résultat net dans le temps (et anticipé pour les prochains exercices fiscaux), une rentabilité des capitaux investis élevée et une équipe de direction rigoureuse.

La sélection de titres privilégie donc les valeurs dites « de croissance et de qualité à prix raisonnable » (GARP/QARP). Cette sélection de titres peut inclure des choix de gestion portant sur des situations de retournement ou de restructuration, si les perspectives de croissance liées à ces changements structurels sont supérieures à la moyenne du marché ou du secteur concerné.

Afin de compléter cette analyse et assurer le suivi du risque du portefeuille, l'équipe de gestion étudie aussi, au préalable, la situation politique dans chaque pays, la tendance prévisible des différents cycles macroéconomiques et les devises concernées par chaque choix de sélection de titres. L'objectif étant de minimiser le risque attaché à chaque unité de performance potentielle.

La gestion de la position de liquidités, la couverture du risque de change et l'allocation tactique entre les différents pays de la zone géographique Asie développée-Asie émergente-Japon, auront pour objectif le pilotage du risque global du fonds. Un comité d'investissement viendra appuyer ces choix tactiques.

La politique de couverture du risque de change sera discrétionnaire et non systématique. Le risque de change maximal pourra donc atteindre 100% lorsque le Comité d'investissement décidera de ne couvrir aucune poche de risque de change.

Politique d'investissement suivie au 31.03.2022

Nom	ISIN	Performance Part	Performance Benchmark
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I	FR0012553717	-20.83%	-9.83%
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P	FR0012553675	-21.21%	-9.83%

Le fonds réalise une performance négative de -20.83% du 31/03/2021 au 31/03/2022 (part I) et est battu par son indice de référence en baisse de -9.83% sur la même période.

Les pays d'Asie sont restés en retrait dans leurs prises de position vis-à-vis du conflit russo-ukrainien. Seuls le Japon, Singapour, la Corée du Sud et Taïwan ont condamné l'invasion, apporté leur soutien militaire ou financier à l'Ukraine et pris de premières sanctions contre le régime russe, le plus souvent alignées sur celles des Etats-Unis et de l'Union Européenne.

Les autres nations d'Asie du Sud-est se sont contentées de commentaire en faveur du dialogue et de la paix.

L'Inde et la Chine ont également adopté une position plus neutre, en s'abstenant notamment lors du vote des résolutions de l'ONU.

Suite à cet événement le gouvernement chinois cherche à stabiliser le cours des matières premières comme le pétrole en poussant les membres de l'OPEP à augmenter leur production.

Outre, cet événement majeur, l'Asie du Sud-est fait face à une nouvelle vague de contaminations et la politique « zéro-covid » de la Chine réduit les échanges avec les pays voisins et contraint la consommation des ménages chinois.

Enfin, les valeurs technologiques chinoises ont accéléré la double cotation sur le marché américain et hongkongais. Plusieurs épisodes de stress de marché ont été alimentées par des craintes de radiation de la cote si elles n'autorisent pas les audits dans les prochaines années.

La gestion a procédé à des ajustements géographiques, de contrôle de concentration des poids sur certains titres, et a conservé de forte convictions sur des titres liés à la reprise de la consommation chinoise lorsque les confinements successifs prendront fin.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MULTI UNITS LUX SICAV-LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAP UCIT	236 462,00	792 838,75
INFOSYS TECHNOLOGIES LTD		750 134,03
LG HOUSHOLD		485 332,08
BYD COMPANY LTD H		458 824,50
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR		454 676,44
AAC TECNOLOGIES		424 151,93
MEITUAN-CLASS B	308 991,64	
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	244 800,58	
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	235 177,92	
NEW ORIENT EDU & TE	199 535,85	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

"Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

I - Composition et rôle du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2020, de quatre membres :

- M Patrick Le Provost, Président
- M Thierry Bougeard
- M Luc Moal
- Mme Marie Vignal-Renault

La Directrice des Ressources Humaines participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux, sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks réalisés par un cabinet de conseil-s indépendant-s.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre.
- b. Examine les politiques de rémunération et les dispositifs de rémunérations variables des entités régulées du Groupe.
- c. Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa.
- d. Supervise la rémunération :
 - des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa et de filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des dirigeants effectifs des entités régulées.
- e. Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée.
- f. Procède à l'examen :
 - du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD ;
 - de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée.
- g. Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.
- h. Recours, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et aux organes de surveillance des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II - Principes généraux de la politique de rémunération

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - en s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale et les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que les performances individuelles des collaborateurs ;
 - en tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération ;
- la nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;

- la cohérence entre les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur ;
- tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération de FFG s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une Finance responsable, et la politique de rémunération de FFG reflète cette philosophie.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

III - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV- Politique de rémunération de FFG

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Rémunération fixe :

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation dans le respect des benchmarks réalisés régulièrement par chaque entité du Groupe. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les plafonds des rémunérations variables.

Rémunération variable annuelle :

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à maintenir une assise financière saine.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats du collaborateur de l'entité et/ou du Groupe.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement.

En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances, financières et extra-financières, de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie de FFG. Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable doit respecter le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de l'établissement ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur. Le montant calculé est minoré de 25% les deux premières années dans la fonction.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

Primes exceptionnelles :

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de FFG dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

Epargne salariale :

FFG s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Un accord d'intéressement et de participation a été mis en place afin d'être au plus près de la création de la valeur.

Dispositifs de protection sociale :

Les dispositifs de protection sociale viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (PEROb).

Fonctions risque, conformité, audit interne :

Les personnels des fonctions de contrôle indépendante (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle.

Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

Ecart de rémunération hommes – femmes :

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA et FFG portent une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec un index d'égalité femmes-hommes de 92 au niveau de l'UES en 2020, largement supérieure aux exigences réglementaires, l'UES prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de FFG en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

V - Personnel Identifié

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2021, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

VI – Eléments chiffrés 2021

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2021

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
Total effectif (y.c. mises à disposition)	62	2 924 388	900 554	3 824 941
Dont preneurs de risques	48	2 429 677	699 700	3 129 377

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

FCP FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 27 juillet 2022



Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2022 en EUR

ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 338 915,75	18 122 959,75
Actions et valeurs assimilées	12 439 407,35	16 643 353,40
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 439 407,35	16 643 353,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	899 508,40	1 479 606,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	899 508,40	1 479 606,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 945,84	9 404,19
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 945,84	9 404,19
COMPTES FINANCIERS	1 014 243,07	746 913,28
Liquidités	1 014 243,07	746 913,28
TOTAL DE L'ACTIF	14 365 104,66	18 879 277,22

PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 043 030,88	18 337 562,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 328 745,77	543 853,55
Résultat de l'exercice (a,b)	-81 906,52	-109 698,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 289 870,13	18 771 717,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	75 234,53	107 559,55
Opérations de change à terme de devises		
Autres	75 234,53	107 559,55
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	14 365 104,66	18 879 277,22

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,18	5,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	187 980,12	168 129,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	187 982,30	168 135,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 229,13	3 439,56
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 229,13	3 439,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	184 753,17	164 695,45
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	268 089,72	263 087,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-83 336,55	-98 392,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 430,03	-11 306,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-81 906,52	-109 698,44

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

- Les instruments de type « **actions et assimilées** » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

- Les **obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

- Les **obligations non cotées**, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

- Les **Titres de Créances Négociables** :

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

- Les **autres titres de créances négociables** (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

- **Les parts ou actions d'OPC :**

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

- **Les Trackers (ETF, ETC,...) :**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

- **Les instruments financiers à terme listés :**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

- **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :**

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

- **Les dépôts** sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Les cours sont convertis en euros suivant le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249).

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en «équivalents sous-jacents».

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPCVM.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour la Part P :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	2,50 % TTC Maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour la Part I :

Frais facturés au FCP – Part P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	2.00 % TTC Maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	18 771 717,67	14 129 592,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	476 236,17	2 264 496,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 097 332,77	-4 019 791,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 506 338,20	1 451 998,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-785 811,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		140 948,85
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-87 877,48
Frais de transactions	-12 297,95	-26 182,16
Différences de change	546 557,13	-693 520,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 818 011,77	6 496 257,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-246 245,86	5 571 765,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 571 765,91	924 491,09
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-83 336,55	-98 392,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 289 870,13	18 771 717,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 014 243,07	7,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 014 243,07	7,10								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 USD		Devise 3 KRW		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 893 121,98	41,24	3 197 912,55	22,38	2 241 089,18	15,68	1 107 283,64	7,75
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			3 028,10	0,02			8 917,74	0,06
Comptes financiers	27 070,23	0,19	534 163,46	3,74			5 717,35	0,04
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	11 945,84
TOTAL DES CRÉANCES		11 945,84
DETTES		
	Frais de gestion fixe	59 050,53
	Autres dettes	16 184,00
TOTAL DES DETTES		75 234,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-63 288,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 166	
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P		
Parts souscrites durant l'exercice	4 188,276	476 236,17
Parts rachetées durant l'exercice	-9 982,193	-1 097 332,77
Solde net des souscriptions/rachats	-5 793,917	-621 096,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 364,996	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	198 605,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	69 483,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-81 906,52	-109 698,44
Total	-81 906,52	-109 698,44

	31/03/2022	31/03/2021
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-53 703,06	-71 430,86
Total	-53 703,06	-71 430,86

	31/03/2022	31/03/2021
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-28 203,46	-38 267,58
Total	-28 203,46	-38 267,58

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	I 328 745,77	543 853,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	I 328 745,77	543 853,55

	31/03/2022	31/03/2021
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	I 075 363,49	423 450,16
Total	I 075 363,49	423 450,16

	31/03/2022	31/03/2021
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	253 382,28	120 403,39
Total	253 382,28	120 403,39

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	14 437 757,91	14 930 253,88	14 129 592,88	18 771 717,67	14 289 870,13
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I en EUR					
Actif net	11 402 554,84	12 500 300,57	12 242 434,95	14 616 759,97	11 571 623,78
Nombre de titres	1 244	1 325	1 466	1 166	1 166
Valeur liquidative unitaire	9 166,04	9 434,19	8 350,91	12 535,81	9 924,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 921,55	226,38	243,42	363,16	922,26
Capitalisation unitaire sur résultat	14,62	62,47	-11,08	-61,26	-46,05
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P en EUR					
Actif net	3 035 203,07	2 429 953,31	1 887 157,93	4 154 957,70	2 718 246,35
Nombre de titres	33 617,931	26 280,283	23 173,662	34 158,913	28 364,996
Valeur liquidative unitaire	90,29	92,46	81,44	121,63	95,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,95	2,23	2,37	3,52	8,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,31	0,16	-0,56	-1,12	-0,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
BEIJING ENTERP. WATER	HKD	200 000	55 445,64	0,39
LUYE PHARMA GROUP LTD	HKD	500 000	172 548,66	1,21
TOTAL BERMUDES			227 994,30	1,60
CHINE				
BAIDU.COM SPONS.ADR CL.A	USD	1 300	168 426,79	1,18
BILIBILI INC-ADR	USD	3 700	94 053,96	0,66
BYD COMPANY LTD H	HKD	15 000	387 199,19	2,71
CHINA CONSTRUCTION BANK CORPORATION	HKD	283 000	191 744,12	1,35
JIANGXI COPPER H CO LTD	HKD	38 000	57 438,00	0,40
MEITUAN-CLASS B	HKD	14 400	257 746,28	1,80
NEW ORIENT EDU & TE	USD	34 700	38 758,73	0,27
NIO INC - ADR	USD	3 300	65 901,91	0,46
PINDUODUO INC-ADR	USD	2 500	98 545,24	0,69
PING AN HEALTHCARE AND TECHN	HKD	10 000	23 696,68	0,17
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	88 000	563 336,86	3,94
SHENZHEN EXPRESSWAY H	HKD	350 000	332 156,17	2,32
TRAVELSKY TECHNOLOGIES H	HKD	100 000	129 986,66	0,91
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	15 000	328 469,13	2,30
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	6 000	44 897,16	0,31
TOTAL CHINE			2 782 356,88	19,47
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	36 600	347 129,94	2,43
CHINA PHARMACEUTICAL GROUP LTD	HKD	320 000	333 133,94	2,33
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	3 300	140 986,06	0,99
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	55 000	802 868,91	5,62
TOTAL HONG-KONG			1 624 118,85	11,37
ILES CAIMANS				
AAC TECHNOLOGIES	HKD	10 000	21 833,16	0,15
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	5 500	577 570,60	4,04
CHINASOFT INTERNATIONAL LTD	HKD	256 000	191 119,50	1,34
FU SHOU YUAN INTERNATIONAL	HKD	907 000	603 052,96	4,22
JD.COM INC-ADR	USD	4 000	221 555,65	1,55
JD.COM INC - CL A	HKD	952	25 625,55	0,17
LI NING COMPANY LTD	HKD	34 500	268 278,65	1,88
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	20 000	860 902,77	6,02
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	35 000	157 005,81	1,10
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	23 600	195 789,76	1,37
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	HKD	60 000	81 995,12	0,58
TOTAL ILES CAIMANS			3 204 729,53	22,42
INDE				
INFOSYS TECHNOLOGIES LTD	INR	5 300	120 189,29	0,84
POWER GRID CORP OF INDIA LTD	INR	100 000	257 841,67	1,81
TATA IRON & STEEL CO LTD	INR	14 400	223 819,65	1,57
TATA MOTORS	INR	47 000	242 399,11	1,69
TOTAL INDE			844 249,72	5,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIQUE DE COREE				
LG CHEMICAL	KRW	1 500	592 075,98	4,14
LG HOUSHOLD	KRW	30	19 097,79	0,14
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	18 000	929 514,76	6,50
SK HYNIX INC	KRW	8 000	700 400,65	4,90
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			2 241 089,18	15,68
TAIWAN				
HON HAI PRECISION SHS SGDR	USD	29 710	194 293,20	1,36
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	11 000	1 057 541,77	7,40
TOTAL TAIWAN			1 251 834,97	8,76
THAILANDE				
MINOR INTL PUBLIC FRGN	THB	290 000	263 033,92	1,84
TOTAL THAILANDE			263 033,92	1,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 439 407,35	87,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées			12 439 407,35	87,05
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
MULTI UNITS LUX SICAV-LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAP UCIT	EUR	14 000	899 508,40	6,30
TOTAL LUXEMBOURG			899 508,40	6,30
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			899 508,40	6,30
TOTAL Organismes de placement collectif			899 508,40	6,30
Créances			11 945,84	0,08
Dettes			-75 234,53	-0,53
Comptes financiers			1 014 243,07	7,10
Actif net			14 289 870,13	100,00
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE I	EUR	1 166	9 924,21	
Part FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE P	EUR	28 364,996	95,83	